



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

Nouakchott le:: انواكشوط في:

Numéro:: الرقم:

**PROCES VERBAL
N° 1/CNCMP/2021
DU 04/01**

Le lundi 4 janvier 2021 à 14 h Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Thiam Zakaria.

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Jemal Mahfoudh, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

1°/- **Examen** de l'additif n° 1 au DAO relatif aux travaux de construction et d'aménagement de carrefours dénivelés à Nouakchott, **Réf: lettre 210/CMD/MET reçue le 31 décembre 2020**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection audit additif portant sur les réponses à certaines questions posées par des soumissionnaires potentiels lors de la visite des lieux

COMMISSION PLURI DÉPARTEMENTALE DES MARCHÉS ANCRÉE AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INDUSTRIE

2°/- **Examen** du projet de marché par entente directe relatif à la mise en œuvre de la formation de 300 jeunes issus de 3 wilayas (Gorgol, Brakna, Assaba), **Réf Lettre N°0147 CPDM/MEF reçue le 29/12/2020.**

PV N° : 1 du 4 janvier 2021

(Handwritten signatures and initials in blue ink)

Page : 2

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé par entente directe avec l'INAP-FTP pour un montant de 9 319 600 MRU TTC et un délai de 19 semaines, sous réserve, d'insérer dans le corps du marché, un article précisant que l'attributaire accepte de se soumettre aux dispositions de l'article 33 de la Loi 2010- 044 portant code des marchés

LE PRÉSIDENT
THIAM ZAKARIA

Les Membres du Comité Permanent :

- Mohamedou Cherif Balle
- Ahmed Salem Abdellahi
- Mohamed Abderrahmane Meiloud
- Jemal Mahfoudh
- Maalouma Limam Dahi
- Mohamed Saber



Le représentant du Contrôle Financier : Abderrahmane Abdoul